

Bioéthique : « La banalisation de la suppression des enfants porteurs d'un handicap ne peut qu'inquiéter »



Article rédigé par *Le Monde*, le 15 octobre 2019

Source [Le Monde]

Quand même Le Monde tire la sonnette d'alarme...

Préoccupé par certaines dispositions contenues dans le projet de loi bioéthique, un collectif de personnalités alerte les députés sur « l'amplification d'un eugénisme à l'œuvre ».

Bien que souvent résumée à l'extension de la PMA aux couples de femmes et aux femmes seules, [la loi bioéthique, débattue à l'Assemblée nationale](#), couvre de nombreux sujets. Parmi eux, un certain nombre de dispositions peuvent légitimement inquiéter ceux qui se soucient de la place des personnes handicapées dans notre société.

Ainsi, l'article 19 du projet de loi prévoit un élargissement du diagnostic prénatal : « *la femme enceinte est également informée que certains examens de biologie médicale à visée diagnostique mentionnés peuvent révéler des caractéristiques génétiques fœtales sans relation certaine avec l'indication initiale de l'examen et que, dans ce cas, des investigations supplémentaires, notamment des examens des caractéristiques génétiques de chaque parent, peuvent être réalisées dans les conditions du dispositif prévu* ». Une forme de « traque » à la pathologie s'amplifie ainsi. Veut-on soigner l'embryon ou l'éliminer ? On suscite par là une angoisse parentale forte, et une forte pression sociale.

Concernant l'interruption médicale de grossesse (IMG), le projet de loi supprime l'obligation faite au médecin de proposer un délai de réflexion aux parents qui apprennent un diagnostic d'affection grave. Comment ne pas y voir la banalisation d'un acte qui n'a pourtant rien d'anodin ? Le projet de loi exonère également les mineures d'informer les parents d'une interruption médicale de grossesse, s'alignant ainsi sur le régime de l'IVG ; et la femme enceinte, d'informer le père de cette intervention.

Retrouvez l'intégralité de l'article [en cliquant ici](#)